



*l'Avenir  
en Actions*

Communauté d'Agglomération du Calais  
BP 21 – 62101 CALAIS CEDEX  
Tél. : 03/21/19/55/00 – Fax : 03/21/19/55/09 –  
E-Mail : info@agglo-calais.fr

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 38**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du 29 octobre 2007**

### **COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Le Conseil Communautaire, réuni en Mairie de Calais  
Entend hommage rendu par Monsieur Jacky HENIN à Madame Astrid CRESPEL ancienne Vice-Présidente décédée et observe une minute de silence

#### **APPROUVE :**

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 juin 2007  
La modification des statuts du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (A1)  
Le rapport d'activité 2006 du Syndicat Mixte du Pays du Calais (A2)  
Le rapport d'activité 2006 du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calais (A3)  
Les orientations proposées pour le budget 2008 (F3)  
Le programme d'assainissement à engager sur le secteur Marinot dans le cadre de l'ANRU (AS1)  
Le programme d'assainissement à engager sur le secteur Gauguin-Matisse dans le cadre de l'ANRU (AS2)  
L'avenant n°1 au marché du curage collecteur eaux usées Nord Sud (AS5)  
La cession des terrains à la société Kap Verre (DE4)  
La convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Calais entre la Communauté d'Agglomération du Calais, la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Calais et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dunkerque pour l'exploitation de l'aéroport Calais Dunkerque (DE7)  
La mise en place d'un cycle d'enseignement professionnel initial de musique et sollicite la subvention auprès du Conseil Régional (DCS2)  
Le contrat Territorial de Développement Durable avec le Conseil Général (PVT1)

#### **ADOpte :**

La décision modificative n°2 au Budget Général (F1)  
La décision modificative n°2 au Budget Assainissement (F2)  
Le plan de financement prévisionnel concernant l'étude de clientèle au titre du schéma développement touristique (To3)

#### **FIXE :**

Les conditions et modalités des frais de déplacement des agents de la C.A.C (P2)

#### **ACCORDE :**

Une garantie d'emprunt à la SEPAC pour le remboursement d'un crédit relais de 1 200 000 euros à contracter auprès de la Caisse d'Epargne du Pas-de-Calais dans le cadre du financement des travaux d'aménagement de la ZAC des Pins (DE5)

*Le registre des délibérations peut être consulté dans les locaux administratifs de la  
C.A.C au 76 boulevard Gambetta  
Rendez vous à prendre au 03.21.19-55-00*



*l'Avenir  
en Actions*

Communauté d'Agglomération du Calais  
BP 21 – 62101 CALAIS CEDEX  
Tél. : 03/21/19/55/00 – Fax : 03/21/19/55/09 –  
E-Mail : info@agglo-calais.fr

### **DECIDE :**

L'attribution d'une subvention complémentaire à la M.I.E.L d'un montant de 30.000 euros (F4)  
Sur avis de la commission d'appel d'offres du 13 juillet 2007, l'acquisition de deux hydrocureuses (AS6)

Sur avis de la commission d'appel d'offres relatif au marché de travaux d'assainissement général de la C.A.C ainsi que par délibération en date du 26 juin 2007 :

- de relancer la procédure pour le lot 1 en marché négocié avec publicité préalable et mise en concurrence
- l'attribution des lots 2 et 3 à la société SCREG
- de lancer un nouvel appel d'offres ouvert pour le lot 4 (AS7)

De solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux et acquisitions nécessaires à la réalisation de la ZAC de la Turquerie (DE1)

Le lancement pour l'étude d'un embranchement ferroviaire sur la ZAC de la Turquerie (DE2)

L'acquisition de terrains pour la construction d'un shelter pour la desserte haut débit des zones d'activités communautaires (DE3)

La création de la commission consultative des services publics locaux concernant l'aéroport de Calais Dunkerque et en fixe la composition (DE6)

L'attribution d'une aide financière exceptionnelle et non renouvelable au LIS Saint Pierre de 22.000 euros (DCS3)

De pourvoir au remplacement d'un membre du collège des représentants et comité de direction au sein de l'Office de tourisme intercommunal Calais Côte d'Opale (To1)

L'attribution d'une subvention au Channel d'un montant de 80.000 euros (To2)

L'attribution à la Mission Locale du Calais une subvention de 75.785 euros dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (PVT2)

### **DESIGNE :**

Les représentants titulaires de la C.A.C au conseil d'exploitation de la régie de l'aéroport Calais Dunkerque (DE8)

### **AUTORISE Monsieur le Président :**

- o A signer un avenant n°1 à la convention financière avec la Caisse des Œuvres Sociales concernant une contribution complémentaire pour 2007 fixée à 1210 euros (P1)
- o A signer la convention à intervenir avec la 3<sup>ème</sup> section des waterings pour le rejet des eaux pluviales de la ZAC des Pins (AS3)
- o A signer la convention d'occupation du domaine public pour le bar restaurant ICEO (DCS1)

### **AUTORISE Monsieur le premier Vice-Président :**

- o A signer la convention avec la Ville de Calais pour la mise à disposition d'un agent de la C.A.C à temps partiel (P3)
- o A signer l'avenant n°1 à la convention avec la ville de Calais au titre du programme d'assainissement dans le cadre de l'ANRU pour les secteurs Marinot et Gauguin-Matisse à Calais (AS1) (AS2)
- o A Signer l'acte de cession d'une servitude pour l'implantation d'une canalisation d'assainissement sur un terrain cédé par la ville de Calais au SDIS (AS4)

*Le registre des délibérations peut être consulté dans les locaux administratifs de la  
C.A.C au 76 boulevard Gambetta  
Rendez vous à prendre au 03.21.19-55-00*